

LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Bilan des finances publiques à la veille des élections 2019

A 8

MONDE

Au Royaume-Uni, Boris Johnson perd sa majorité

B 1

ACTUALITÉS

Le journaliste Pierre Nadeau emporté par la maladie | A 5

Le PQ remet le projet de pays à l'avant-scène

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
LE DEVOIR

L'état-major du Parti québécois recentre son action politique sur « la fondation d'un pays, non pas sur la gestion ordinaire d'une province ». « Le temps de l'éparpillement est terminé », promet-il dans une nouvelle « Déclaration de principes » dans laquelle il a séquencé l'ADN du « nouveau PQ ».

Dans ce document de trois pages, dont *Le Devoir* a obtenu copie, le PQ appelle les indépendantistes, mais aussi les nationalistes de tout poil à se joindre à son « mouvement » pourvu qu'ils souscrivent à quatre « valeurs fondamentales », c'est-à-dire la liberté, la justice et l'équité, le nationalisme ainsi que la protection de l'environnement. « La pérennité du français est [le] défi permanent [du Québec], auquel s'ajoutent, à présent, des écueils qui dépassent largement ses frontières : la crise clima-

tique menace sa société, l'accroissement des inégalités divise sa population et la baisse de confiance envers la démocratie mine l'engagement citoyen. Pour relever ces défis, la nation québécoise doit puiser dans ce qui la distingue pour agir, de concert avec les autres nations du monde. Elle doit se saisir de tous les pouvoirs nécessaires à son émancipation », peut-on lire.

« Bâtir des consensus »

La « coalition indépendantiste » entend désormais, autant que faire se peut, se tenir à l'écart des débats qui sèment ou attisent la division au sein de la population québécoise. « [L'action politique du PQ] aura pour objectifs de susciter l'adhésion et l'engagement, et de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue », suggère l'exécutif du PQ dans la « Déclaration de principes ». « Ultiment, le but est d'en arriver à des décisions rassembleuses et courageuses

qui s'appuient sur les connaissances scientifiques », ajoute-t-il près d'un an après la victoire électorale de la Coalition avenir Québec.

Les prochains chefs du PQ devront se reconnaître autant dans cette nouvelle approche que dans ces nouvelles valeurs sacro-saintes de liberté, de justice et d'équité, de nationalisme ainsi que de protection de l'environnement, si les membres adoptent la « Déclaration de principes » dans sa forme actuelle à Trois-Rivières les 9 et 10 novembre prochain, fait remarquer l'un des auteurs dans un échange avec *Le Devoir*.

La direction du PQ reconnaît avoir fait preuve d'un « manque de cohérence » dans la présentation de ses « propositions » au fil des dernières années. Elle admet également avoir échoué à rendre le projet de pays — une « terre de paix, de liberté, d'égalité et de prospérité » — concret.

VOIR PAGE A 2 : SOUVERAINETÉ

III SANTÉ

La médecine combat mieux le cancer

Le nombre de cas augmente, mais le taux de mortalité diminue

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Malgré le nombre croissant de diagnostics de cancer, le taux de mortalité liée à cette maladie a diminué d'environ 28 % au pays depuis 1988. Le cancer reste toutefois la première cause des décès vu que près d'un Canadien sur quatre y succombera.

C'est du moins ce que révèle le rapport *Statistiques canadiennes sur le cancer 2019* publié mercredi et dont le *Devoir* a obtenu copie. Le document, produit par la Société canadienne du cancer en collaboration avec Statistique Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, s'appuie sur les plus récentes données sur le sujet pour dresser un portrait de la maladie au pays et émettre des projections sur le nombre de diagnostics de cancers et de décès qui lui sont attribuables pour l'année 2019.

On estime ainsi que cette année « à chaque heure de chaque jour, environ 25 personnes recevront un diagnostic de cancer et environ 9 personnes seront emportées par la maladie. » Autrement dit, 220 400 Canadiens recevront un diagnostic de cancer en 2019, dont 113 000 hommes et 107 400 femmes. À titre de comparaison, on comptait 89 200 nouveaux cas de cancer en 1984.

La Société canadienne du cancer évalue aussi que 82 100 Canadiens seront emportés par une des formes

Le cancer du poumon reste le plus meurtrier, étant responsable de 26 % des décès par cancer au Canada



Les sacs de sable installés ce printemps par l'armée n'ont pas eu le temps d'être enlevés qu'un résident de l'île Bigras, à Laval, doit composer avec l'arrivée des travailleurs du REM à quelques pas de son terrain. À la fin des travaux, la maison de Mario Mordente se trouvera à quelque 20 pieds du nouveau pont qui accueillera le train léger.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

III TRANSPORTS

Le REM, ce voisin indésirable

Mario Mordente demande à l'État de mettre un terme à son calvaire en rachetant sa propriété de l'île Bigras, à Laval

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Un résident de l'île Bigras à Laval, qui voit le Réseau express métropolitain (REM) se construire pratiquement dans son salon, s'est vu offrir des rideaux phoniques et un casque d'écoute alors qu'il supplie le gouvernement de l'exproprier pour mettre fin à son calvaire. C'est que les nuisances liées aux travaux du REM s'ajoutent aux désagréments des inondations du printemps, qui ont obligé les autorités à utiliser son terrain pour construire la digue qui a épargné les maisons des autres habitants.

« Ma maison n'a plus de valeur. Je vais être à 22 pieds du nouveau pont,

dans une zone inondable, personne ne va vouloir venir s'installer ici », se désole Mario Mordente alors qu'il fait faire le tour du propriétaire au *Devoir*.

Son terrain — encore parsemé des sacs de sable utilisés par l'armée pour ériger une digue — se trouve aujourd'hui aux premières loges des travaux de construction du nouveau pont qui accueillera une des deux voies du futur train léger. Il a été délimité au millimètre près, puisqu'il frôle l'emprise ferroviaire qui appartient à la CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le train de banlieue passe déjà à proximité de la résidence de M. Mordente, mais non seulement le pont actuel est plus loin que celui sur le-

quel circulera le REM, les passages sont aussi moins fréquents : on prévoit des passages toutes les cinq à quinze minutes.

« J'habite ici depuis 1967, c'était la maison de mes parents. En 2012, j'ai obtenu un permis pour l'agrandir, mais si j'avais su que le REM s'en venait dans mon salon, croyez-moi, je n'aurais pas agrandi », dit M. Mordente.

Depuis plusieurs semaines, de 7 h à 15 h, jusqu'à une cinquantaine de camions défilent devant sa résidence et se garent devant son entrée en attendant d'aller vider leur bac de pierres dans la rivière pour y construire une jetée.

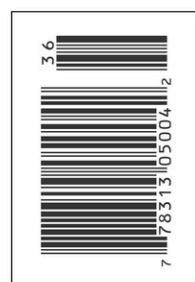
VOIR PAGE A 4 : REM

INDEX

Avis légaux..... B4
Culture..... B7
Décès..... B4
Économie..... B5
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6



Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.



L'indépendance remise au goût du jour

SOUVERAINETÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

Elle entend remédier à la situation. Le PQ insistera sur le fait que l'indépendance permettra au Québec « de tirer profit de tous les outils que lui procure sa langue comme vecteur de réussite, de rayonnement et d'intégration », « de contrôler pleinement son territoire afin d'être exemplaire dans la lutte contre les changements climatiques, en se tournant définitivement vers une économie verte, prospère et ambitieuse dont tous les Québécois tireront bénéfice », « d'exercer le plein contrôle sur les finances et les leviers économiques de son État et, ainsi, de créer davantage de richesse et de mieux la répartir »... En résumé, « de décider de ce qui est bon pour lui, simplement ».

La « Déclaration de principes » « va préciser pour bien des gens pourquoi on fait de la politique », a dit le chef parlementaire du PQ, Pascal Bérubé, lors d'un « 5 à 7 » dans la circonscription de Beauharnois, mardi. « Notre destin, ce n'est pas de prendre le pouvoir pour le garder pour nous-mêmes. Notre destin, c'est de dire aux Québécois que de passer de statut de locataire à celui de propriétaire offre non seulement une liberté de choix, mais une liberté qui nous permet vraiment de réaliser nos projets à nous, sans quémander. Le destin du Québec, c'est pas de quémander à Ottawa », a-t-il déclaré aux sympathisants rassemblés dans la DEZ Tavernes urbaine.

La présidente du PQ, Gabrielle Lemieux, dévoilera la nouvelle « Déclaration de principes » ainsi que les nouveaux statuts du PQ, lors d'une conférence de presse à Salaberry-de-Valleyfield mercredi. Elle sera accompagnée de la présidente du Comité national des jeunes du PQ, Frédérique Saint-Jean, ainsi que de M. Bérubé.

Le parti entend permettre aux membres, mais aussi aux sympathisants du PQ de participer à la relance du parti, notamment en choisissant un nouveau ou une nouvelle chef en 2020. « Nous devons nous donner un nouveau départ comme parti politique. Ce nouveau départ doit se caractériser à la fois par notre fonctionnement, mais aussi dans notre identité et la manière dont nous la présentons », plaide l'exécutif du parti.

« C'est une proposition qu'on met au jeu », a résumé M. Bérubé. En effet, les membres seront appelés à adopter ces deux documents « importants » à l'occasion d'un congrès extraordinaire à Trois-Rivières les 9 et 10 novembre prochain.

L'adoption des nouveaux statuts n'est pas chose faite, a constaté *Le Devoir*. Permettre aux sympathisants du PQ et non pas seulement aux membres de se prononcer sur le successeur de Jean-François Lisée, c'est « une cochonnerie », a tonné le vice-président du comité exécutif du PQ de la circonscription de Beauharnois, mardi.

Les neuf élus du PQ sont rassemblés à Salaberry-de-Valleyfield cette semaine afin de se préparer en prévision de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale. La position du PQ dans le débat sur l'avenir des commissions scolaires sera notamment discutée. « Tout ce qui favorise la réussite scolaire, on va l'appuyer », s'est contenté de dire M. Bérubé à la veille de l'ouverture du caucus présessionnel.

Le parti entend permettre aux membres, mais aussi aux sympathisants du PQ de participer à la relance du parti, notamment en choisissant un nouveau ou une nouvelle chef en 2020

Notre destin, c'est de dire aux Québécois que de passer de statut de locataire à celui de propriétaire offre non seulement une liberté de choix, mais une liberté qui nous permet vraiment de réaliser nos projets à nous, sans quémander.

PASCAL BÉRUBÉ



III JUSTICE

L'interdiction de faire pousser du pot à domicile invalidée

Le Québec doit respecter la compétence fédérale en matière criminelle

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

L'interdiction de cultiver des plants de cannabis à domicile au Québec est inconstitutionnelle, a tranché une magistrature de la Cour supérieure. La juge Mannon Lavoie a invalidé cette interdiction mardi, estimant que le gouvernement québécois avait outrepassé sa compétence en prohibant ce que le gouvernement fédéral venait de permettre.

Elle a ainsi donné raison à Janick Murray-Hall qui contestait deux articles de la Loi encadrant le cannabis devant les tribunaux. Cette législation avait été adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2018, soit quelques mois avant la légalisation. La loi fédérale autorise la production d'un maximum de quatre plants de cannabis par domicile.

« Ça envoie le message au gouvernement du Québec que lorsqu'on a légalisé certains actes au fédéral, il n'est pas possible de revenir les interdire par en arrière », a expliqué son avocat, Julien Fortier.

Dans une décision d'une vingtaine de pages, la juge Lavoie annule les articles 5 et 10 de cette loi. Le premier interdit « d'avoir en sa possession une plante de cannabis », le deuxième interdit « la culture de cannabis à des fins personnelles ». Les deux articles étaient assortis d'amendes de 250 \$ à 750 \$ pour une première infraction.

Elle note que « la réglementation des drogues, des médicaments et des produits dangereux a de tout temps relevé du domaine du droit criminel. »

« [...] bien que la compétence provinciale en matière de santé et de sécurité de la population soit vaste, elle n'est pas illimitée, écrit-elle. Le provincial doit respecter la compétence fédérale en matière criminelle. »

« Les provinces peuvent alors adopter des mesures législatives et réglementaires qui couvrent les aspects provinciaux de la décriminalisation, poursuit-elle plus loin. Toutefois, cela ne saurait inclure une prohibition générale. »

Sans interdire de façon absolue la



Ottawa permet la culture d'un maximum de quatre plants de cannabis par résidence. Québec, en désaccord avec le gouvernement central, avait carrément prohibé la culture de pot dans les maisons privées.

JUAN MONINO GETTY IMAGES

culture de cannabis à domicile, le Québec aurait donc pu l'encadrer pour des raisons de santé publique ou de sécurité, fait-elle remarquer.

Âge légal ?

Il est difficile de mesurer l'impact de ce jugement sur le projet de loi 2 du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, qui vise à hausser l'âge de consommation du cannabis de 18 à 21 ans. Son attachée de presse a indiqué que le gouvernement prenait acte du jugement et qu'il était trop tôt pour se prononcer.

« C'est sûr que ça donne un avertissement au gouvernement, mais ça ne veut pas dire qu'à partir de ce moment-ci des interdictions ne seront plus légales, a nuancé M. Fortier. Par exemple sur l'âge légal, c'est une question un petit peu différente dans le sens où le gouvernement régleme déjà l'âge légal pour un paquet de produits. »

« Le gouvernement Legault devra nous montrer comment il peut corriger ça, a réagi le député péquiste, Sylvain

Gaudreault. S'il est vraiment autonomiste et nationaliste, c'est à lui de nous montrer comment il va faire pour contrer cette décision de la Cour supérieure et de la loi fédérale. »

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) presse le gouvernement de porter le jugement en appel. « Ce n'est pas parce qu'une juge a décidé que c'était possible et c'était dans le droit de quelqu'un de cultiver à domicile qu'il n'y aura pas énormément de problèmes, a réagi le directeur des affaires publiques de la CORPIQ, Hans Brouillette. Donc, on doit empêcher ces problèmes-là de survenir. »

Le gouvernement prendra le temps d'analyser le jugement avant de décider s'il fera appel ou non, a indiqué le directeur de cabinet de la procureure générale, Sonia LeBel. À Ottawa, le bureau du ministre de la Réduction du crime organisé, Bill Blair, a réitéré que « la culture personnelle aidera à déplacer le marché illégal et à prévenir la criminalisation inutile de Canadiens respectueux des lois. »

Une municipalité sur cinq a demandé son retrait des zones inondables

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Depuis juin, pas moins de 183 municipalités ont demandé à être exemptées au moins en partie des zones d'intervention spéciales (ZIS) et le gouvernement continue de recevoir des demandes.

Les villes qui voulaient se soustraire aux règles avaient jusqu'au 19 août pour faire de nouvelles demandes au gouvernement. Selon le ministère des Affaires municipales, au total, 183 municipalités, 7 MRC et 5 arrondissements ont demandé des exemptions cet été sur les 813 ciblées au départ, soit plus d'une sur cinq.

Or le ministère accepte toujours de nouvelles demandes d'exemption, a confirmé l'attachée de presse de la ministre Andrée Laforest mardi. Plus tôt dans la journée, la mairesse d'une mu-

nicipalité avait signalé au *Devoir* qu'on lui avait donné jusqu'au 9 septembre pour formuler de nouvelles requêtes.

Deux mois après les inondations d'avril, le gouvernement Legault a créé en juin les ZIS pour freiner les constructions dans les zones à risque. Il s'agissait, disait-on, d'une mesure transitoire en attendant une refonte plus ambitieuse de l'aménagement du territoire.

Les ZIS ciblaient les constructions inondées en 2017 ou en 2019 ainsi que celles situées dans des zones inondables 0-20 ans.

Or, rapidement, de nombreux élus se sont plaints de ces nouvelles règles, ce qui a amené le gouvernement à modifier sa carte des zones inondables à cinq reprises. Ainsi, depuis juin, plus d'une centaine d'exemptions aux ZIS ont déjà été autorisées dans au moins 69 municipalités et d'autres pourraient s'ajouter en septembre.

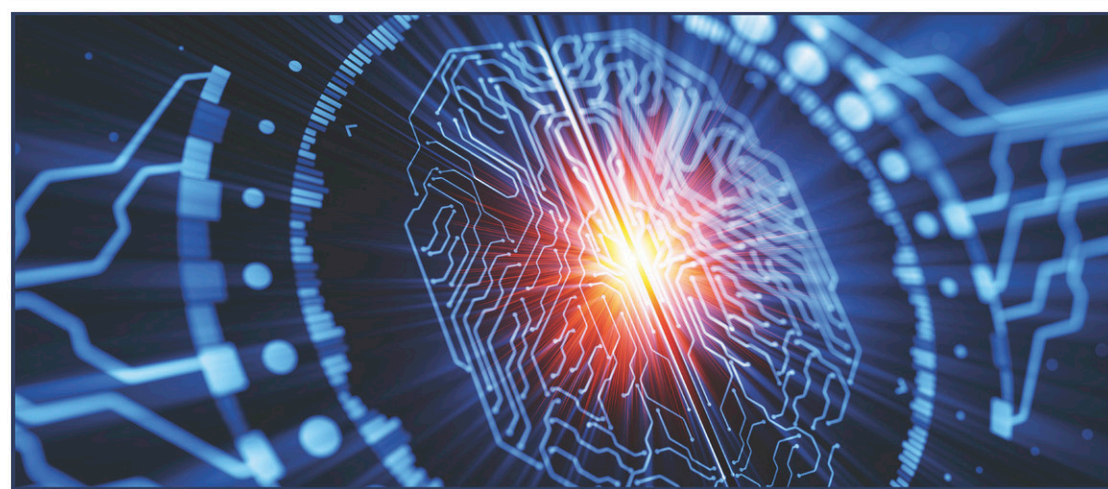
Des élus mécontents

Les MRC du Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest font partie des demandeurs dont les dossiers n'ont pas encore été traités. « Ici, ce sont des barrages qui gèrent nos cours d'eau [...] C'est jamais la nature qui va nous affecter, c'est la gestion des barrages », affirme le préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, Jaclin Bégin, qui souhaite exclure de la zone des secteurs dans les environs de La Sarre, notamment. « Le gouvernement devrait plutôt s'entendre avec ceux qui gèrent les barrages. »

Du côté de la MRC du Témiscamingue, la préfète Claire Bolduc abonde dans ce sens. « Les lacs autour desquels on a mis les ZIS sont des lacs-réservoirs, dit-elle. Ce sont les gestionnaires de barrages qui règlent l'eau. »

Pour assujettir une résidence aux contraintes de la ZIS, deux critères s'appliquent : avoir été victime des inondations de 2017 ou de 2019 ou être située dans une zone 0-20 ans. Or M^{me} Bolduc affirme que ce n'est pas le cas des résidences visées par la ZIS sur son territoire. « Ce n'est pas un phénomène naturel, c'est une gestion humaine qui est en cause. »

À l'exception de ces MRC, la plupart des demandes d'exemption venaient des régions de la Mauricie, de Montréal, de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie et du Centre-du-Québec.



1^{er} FORUM D'AFFAIRES CANADA-ITALIE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le 17 septembre 2019, Centre Mont-Royal

Billets : 514-844-4249 ext. 229 ou en ligne : <http://bit.ly/ForumIA>



ÉLECTIONS 2019

Même heure, même poste...

MANON CORNELLIER



Le titre du *Toronto Star* avait de quoi attirer l'attention lundi matin : « Fini le traitement de faveur » (*No more free rides*) pour les géants du Web, au dire du ministre du Patrimoine, Pablo Rodriguez. Voilà qui sonnait comme de la musique aux oreilles de qui-conque s'inquiète de l'avenir de nos industries culturelles. Après tout, cela fait quatre ans que le gouvernement Trudeau écarte toute possibilité de forcer les plateformes numériques étrangères à percevoir les taxes de vente sur leurs services de diffusion en ligne ou à contribuer à la production de contenu canadien. Il s'y refusait afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne, prétendait-il. Et surtout parce qu'il l'avait promis en 2015.

À entendre M. Rodriguez, le vent serait en train de tourner. « Quiconque bénéficie [du marché culturel canadien] devrait y contribuer, y compris les gros joueurs du Web », a-t-il confié au *Star*, avant d'ajouter que tous les acteurs devaient être traités de la même manière. Le hic est qu'il n'est pas le premier ministre à le dire, ni le premier à ne rien proposer de concret pour y parvenir, sauf attendre un énième rapport.

La prédécesseure de M. Rodriguez, Mélanie Joly, tenait des propos similaires en juin 2018. « Pour nous, ce n'est pas compliqué. Tu fais partie du système, tu contribues. Pas de passe-droit », disait-elle dans la foulée de l'annonce de la création d'un groupe d'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Son rapport n'est cependant attendu qu'en janvier 2020, soit après les élections, ce qui sert maintenant de prétexte au ministre Rodriguez pour ne pas trop se mouiller.

Mais à trop ménager les GAFAs, le gouvernement a fini par ne plus avoir de dents pour les obliger à agir. Les élections approchent et, à part quelques mesures de transparence en matière de publicité électorale, il n'a pas obtenu d'eux la collaboration qu'il espérait pour contrer l'ingérence étrangère.

Ce rapport est crucial, mais le Canada est déjà bien en retard sur d'autres pays qui, eux, n'ont pas craint de taxer les entreprises du genre Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFAs). Le ministre Rodriguez reconnaît lui-même que les Européens ont plusieurs longueurs d'avance, y compris en matière de législation du droit d'auteur. « Ils y travaillent depuis très longtemps. Pour eux, c'est la fin d'un marathon. Nous commençons tout juste notre sprint, mais nous avançons aussi vite que nous le pouvons », a-t-il dit.

Aussi vite qu'ils le peuvent ? Si c'est ce qu'il appelle bouger vite, on est en droit d'être inquiet. L'examen nécessaire des lois actuelles ne justifie pas de rester les bras croisés en attendant. L'absence d'engagements fermes et concrets, alors qu'il y a urgence au dire même du ministre, est d'autant moins justifié que le gouvernement a en main mémoires, études et rapports. Deux se démarquent du lot : celui du comité du patrimoine, appuyé par tous les membres libéraux et publié il y a plus de deux ans (juin 2017), et celui du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), publié en juin 2018.

Les deux préconisaient des changements en profondeur, par exemple obliger les diffuseurs numériques, y compris étrangers, à contribuer financièrement à l'écosystème culturel canadien. Ils insistaient aussi pour que les Netflix et consorts soient soumis aux mêmes régimes que leurs concurrents d'ici. Le CRTC disait bien que l'approche actuelle ou la déréglementation n'étaient pas des options, qu'il fallait un nouveau cadre et qu'il le fallait plus tôt que tard.

Personne ne proposait d'entente à la pièce comme celle conclue avec Netflix en septembre 2017, avec ses investissements de 500 millions sur cinq ans dans la production canadienne, mais sans obligation de production en français ni de perception de taxe de vente. La levée de boucliers qui a suivi, en particulier au Québec, a mis la ministre Joly sur la sellette au point où elle a fini par présenter cette entente comme une solution de transition.

Les libéraux pourront dire qu'ils ont tenu leur promesse de ne pas imposer la « taxe Netflix », mais en évoquant la fin du « traitement de faveur » et des « passe-droits », les deux ministres ont reconnu que c'est ce que leur gouvernement a offert aux géants du Web pendant quatre ans.

Mais à trop ménager les GAFAs, le gouvernement a fini par ne plus avoir de dents pour les obliger à agir. Les élections approchent et, à part quelques mesures de transparence en matière de publicité électorale, il n'a pas obtenu d'eux la collaboration qu'il espérait pour contrer l'ingérence étrangère. La ministre des Institutions démocratiques, Karina Gould, s'en désolait en avril dernier, mais malgré l'urgence, elle avouait à son tour manquer de temps pour légiférer avant les élections...

Mais après ? Il revient aux libéraux de démontrer que la procrastination face aux GAFAs ne reprendra pas ses droits. Quant aux conservateurs, on se demande s'ils entendent faire quelque chose puisqu'ils se sont dissociés du comité du patrimoine en disant que le temps était venu « d'accepter et d'embrasser cette nouvelle ère et d'abandonner ces efforts futiles de recourir à la réglementation gouvernementale, à la fiscalité et aux subventions pour maintenir le paysage médiatique dans l'état où il était dans les années 1960 ».

La diversité, une barrière au recrutement ?

Le NPD peine à constituer son équipe en raison de ses objectifs stricts

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

À une semaine du déclenchement possible de la campagne électorale, le Nouveau Parti démocratique n'a toujours que la moitié de ses candidats en lice. Et de l'aveu même du parti, c'est à cause des objectifs stricts qu'il s'est fixés pour recruter des candidats issus de la diversité qu'il n'arrive pas à suivre la cadence.

Tout indique que Justin Trudeau déclenchera la campagne fédérale dimanche prochain ou le suivant. Or, le Nouveau Parti démocratique ne compte à ce jour que 180 candidats sur les 338 circonscriptions au pays (29 au Québec, sur un total de 78 circonscriptions). À titre comparatif, le Parti conservateur a été le premier à confirmer ses 338 candidats mardi, tandis que le Parti libéral en compte 265 pour l'instant (61 au Québec), le Parti vert, 274 (63 au Québec) et le Bloc québécois, 52.

Les néodémocrates citent leur « processus démocratique » d'investiture pour expliquer leur retard. Celui-ci indique notamment que chaque association de circonscription du NPD a maintenant l'obligation — plutôt que l'objectif — d'offrir au moins un candidat à l'investiture qui soit une femme, issu de la communauté LGBT ou encore d'une minorité culturelle. Si une association de circonscription en est incapable, elle doit prouver au NPD qu'elle a fait des « efforts sérieux » pour essayer d'en recruter — en précisant les personnes contactées et les démarches entreprises.

« On a fixé des objectifs plus élevés à nos standards, en matière de diversité de candidats », explique le porte-parole du parti Guillaume Francoeur.

Le chef adjoint du NPD, Alexandre Boulerice, reconnaît que ce nouveau critère ralentit le processus de recrutement, mais il le défend. « Comme parti de gauche et parti progressiste, on sait que si on ne fait pas d'efforts, on va se retrouver avec un paquet de gars blancs de 45 ans. Or la recherche de candidats provenant des minorités et de femmes demande beaucoup plus de temps. » M. Boulerice reconnaît en outre que le NPD n'a pas embauché suffisamment d'employés en amont, le printemps dernier, afin de prévoir le temps nécessaire pour éplucher les dossiers de candidature. Le chef adjoint assure que le parti a corrigé le tir et que « les choses vont vraiment s'accélérer ».

Deux désistements

Ces retards dans l'approbation de candidatures ont cependant mené au moins



Le chef du NPD, Jagmeet Singh, s'est adressé aux médias en compagnie de militants néodémocrates, lundi à Toronto. CHRISTOPHER KATSAROV LA PRESSE CANADIENNE

deux aspirants candidats néodémocrates à tirer leur révérence. Le leader syndicaliste Sid Ryan a renoncé à briguer l'investiture du NPD à Oshawa, tandis que Janet-Lynne Durnford a fait de même dans Simcoe-Nord, également en Ontario.

Dans une publication Facebook, M^{me} Durnford déplore ne plus être en mesure, à seulement quelques semaines du vote, de mener une « campagne efficace » puisqu'à défaut d'être confirmée candidate néodémocrate, elle n'a toujours ni équipe de campagne, ni activités de financement, ni même de pancartes électorales.

Une critique réitérée par le président de l'association néodémocrate de Simcoe-Nord, Don Brundage. « On n'a personne à présenter aux électeurs », déplore-t-il en entrevue au *Devoir*. Et son association locale n'a pas l'intention de se charger de remédier à la situation. « Ça ne sert plus à rien de soumettre une candidature, parce que le processus d'approbation prendrait trop de temps. C'est sur leurs épaules, dit-il au sujet du NPD. Ils ont créé ce chaos ; c'est à eux de le régler. »

Sid Ryan dénonce lui aussi le fait que son dossier de candidature a mis beaucoup trop de temps à être épluché par le parti. « Je ne m'oppose pas au processus du

NPD qui recherche une diversité, c'est positif. Mon reproche, c'est que tout le monde devrait être traité équitablement », fait valoir M. Ryan, qui estime que le parti a tenté de lui nuire personnellement en retardant l'approbation de sa candidature alors que la date de l'assemblée d'investiture approchait à grands pas. Le désistement de M. Ryan et de M^{me} Durnford n'est pas passé inaperçu dans les rangs néodémocrates. « Je respecte la nécessité de s'assurer d'avoir des candidats solides et crédibles, mais c'est totalement inacceptable », a dénoncé l'ex-député et candidat Svend Robinson sur Twitter, en référence au traitement trop long des dossiers. Joint par *Le Devoir* mardi, il n'a pas voulu faire de plus amples commentaires.

Le NPD affiche un retard dans son recrutement partout au pays. Au Nouveau-Brunswick, il ne compte encore aucun candidat confirmé. D'ailleurs, mardi, 14 anciens candidats provinciaux du NPD ont claqué la porte du parti pour donner leur appui au Parti vert, justifiant leur geste notamment par cette absence de candidats au scrutin fédéral du mois prochain.

Avec Hélène Buzzetti

Le plan de match électoral du *Devoir*

Couvertures quotidiennes, résumés de la journée, vidéos, chroniques et analyses seront au menu

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
RÉDACTRICE EN CHEF
LE DEVOIR

Les partis politiques qui se lanceront dans la course électorale sont déjà sur les blocs de départ, même si le déclenchement « officiel » n'a pas encore été sonné. Qu'à cela ne tienne, nous aussi ! Voici notre plan de match électoral.

Les lecteurs du *Devoir* sont éclairés. Nous souhaitons en faire des électeurs éclairés. Sur l'ensemble de nos plateformes, tous les jours une section électorale reprendra l'essentiel de la journée : de l'ensemble des promesses, enjeux et joutes quotidiennes, nos journalistes tireront la matière la plus pertinente.

Nous inscrirons à notre menu des vérifications de faits lorsque certaines affirmations ou propositions vaudront la peine d'être mesurées à l'aune d'un indice de vérité.

À l'expertise de nos courriéristes parlementaires et reporters politiques s'ajoute celle de journalistes spécialistes qui, en environnement, en santé ou en économie, permettront de creuser certains des enjeux sur lesquels se jouera la campagne. Après un séjour de trois ans à l'édition, notre collègue Manon Cornéliier retourne à ses anciennes amours, et signera désormais une chronique politique fédérale tous les mercredis, de même qu'une analyse approfondie en Perspectives le samedi. Konrad Yakubuski signe toujours sa chronique politique dans l'édition de la fin de semaine.

Les électeurs veulent comprendre quel bilan tirer du gouvernement sortant — nous avons démarré une série de ces bilans lundi et ils se poursuivront toute la semaine —, démêler le vrai du faux dans l'ensemble des promesses, comprendre de quel bois se chauffent les chefs, savoir où se joueront les luttes électorales les plus serrées. Nous nous

engageons à vous aider à comprendre tout cela, non seulement en couvrant les sorties quotidiennes de l'ensemble des chefs, mais aussi en partant à la rencontre des électeurs, et en sillonnant certaines circonscriptions.

Les adeptes du résumé de la journée qui consultent notre *Courrier du soir* retrouveront dans l'infolettre quotidienne un rendez-vous électoral qui résumera l'essentiel. Sur nos plateformes numériques, nous renouons avec Espace citoyen, une capsule vidéo répondant à la question d'un électeur. En vidéo, nous proposons des formats résumant les moments forts de la couverture quotidienne.

Dans notre édition du samedi, nous misons toujours sur la mise en perspective et les dossiers de fond pour permettre de mieux comprendre les finesses de la bataille électorale.

Enfin, *Le Devoir* fait partie du Partenariat canadien pour la production des débats dévoilé par la Commission aux débats des chefs, aux côtés de Radio-Canada, *La Presse* et *L'actualité*. Notre journaliste Hélène Buzzetti participera au débat français dans la deuxième semaine d'octobre.

À l'expertise de nos courriéristes parlementaires et reporters politiques s'ajoute celle de journalistes spécialistes qui creuseront des enjeux sur lesquels se jouera la campagne

III JUSTICE

Montréal poursuivie pour négligence

Des citoyens ont acquis des immeubles, ignorant qu'ils avaient été construits sur un ancien dépotoir

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

S'il avait su que son duplex du Plateau-Mont-Royal se trouvait sur un ancien dépotoir, jamais Pascal Cormier ne l'aurait acheté ni rénové. Au premier jour d'audience de la cause qui oppose un groupe de propriétaires à la Ville de Montréal au palais de justice de Montréal, Pascal Cormier a soutenu mardi que sa demeure n'avait plus aucune valeur compte tenu de la contamination des sols et des émanations de biogaz détectées dans son sous-sol.

Quand Pascal Cormier et sa conjointe ont décidé de devenir propriétaires en 2002, ils ont hésité entre plusieurs propriétés avant d'arrêter leur choix sur un duplex de la rue Sherbrooke, en mauvais état certes, mais propice à d'importantes rénovations qu'ils étaient prêts à entreprendre.

En novembre 2015, un reportage de l'émission *La Facture* leur apprend toutefois que le secteur, qui englobe le parc Baldwin, a autrefois accueilli un dépotoir — entre 1907 et 1924 — et que des résidences ont par la suite été construites sur le site. Des expertises ont démontré que le sol contient des contaminants. « On ne parle pas d'une



Pascal Cormier reproche à la Ville de Montréal de n'avoir pas informé ses citoyens de la contamination des terrains dans le secteur qui englobe le parc Baldwin.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

contamination sur 2 mètres de profondeur, mais bien 11 mètres », a expliqué Pascal Cormier à la Cour lors de son témoignage. Des détecteurs installés dans sa maison ont même révélé la présence de biogaz, a-t-il affirmé.

Pascal Cormier fait partie des 14 propriétaires du secteur qui ont intenté une poursuite contre la Ville. Ils réclament des indemnités pour dommages à la Ville qu'ils accusent d'avoir omis d'aviser les résidents des risques que ces sols contaminés représentaient et dont elle connaissait pourtant l'existence. En 1994, un rapport du Service des travaux publics avait conclu à la présence de bio-

gaz dans le secteur du parc Baldwin et avait recommandé divers travaux pour mesurer la présence de méthane autour des habitations. « Si j'avais eu cette information, je n'aurais pas acheté ça », a expliqué M. Cormier.

Le couple a aussi investi plus de 180 000 \$ en rénovations au fil des ans et jamais la Ville ne l'a avisé de la contamination des sols lors des demandes de permis, a indiqué Pascal Cormier.

Rappelons que depuis 2006, la culture de légumes et de fruits est interdite par la Ville au jardin communautaire Baldwin en raison des métaux lourds détectés dans les récoltes.

Le couple et leurs enfants n'habitent plus dans cette demeure. Devant le tribunal, Pascal Cormier a invoqué des enjeux de santé et la présence de biogaz. « Je voulais sortir la famille de là », a-t-il dit. Il est toutefois demeuré propriétaire du duplex, estimant qu'il n'était pas avantageux de le vendre dans ces conditions puisqu'il devrait aviser tout acheteur potentiel de la contamination des sols. Il loue maintenant son immeuble, a-t-il dit sans entrer dans les détails.

Pascal Cormier réclame 810 000 \$ à la Ville à titre de dommages pécuniaires, moraux et punitifs.

Dans sa déclaration d'ouverture, l'avocat de la Ville, M^e Olivier Nadon, a fait valoir que sa cliente n'était pas propriétaire du site lorsqu'il y a eu un dépotoir. Selon lui, rien ne prouve qu'il y a eu migration des biogaz à l'intérieur des demeures. À cet égard, la Ville fera entendre les témoignages de représentants de la Direction de la santé publique et de ses services. Quant à la valeur des immeubles, M^e Nadon est d'avis qu'il est faux de dire qu'elle est nulle. Les propriétaires n'ont aucune obligation légale de décontaminer les terrains, a-t-il affirmé. De plus, des immeubles ont été vendus dans le secteur depuis 4 ans, dont une maison qui a trouvé preneur pour 1,9 million de dollars, a-t-il signalé.

La Ville soutient aussi n'avoir jamais caché d'informations au public puisque le rapport de 1994 sur la présence d'un dépotoir était disponible pour quiconque faisait une demande d'accès à l'information. À cela, Pascal Cormier, a fait valoir qu'en 2002, au moment de l'achat de sa propriété, il n'avait aucune raison de croire que le terrain qu'il convoitait se trouvait sur un ancien site d'enfouissement.

Les audiences devant le juge Yves Poirier, qui doivent s'échelonner sur 13 jours, se poursuivront mercredi.

Réduire le risque à la source

CANCER

SUITE DE LA PAGE A 1

de cette maladie dans l'année. 53 % d'entre eux seront des hommes. Il y a une trentaine d'années, en 1988, 50 700 personnes sont décédées des suites d'un cancer.

Sur plus d'une centaine de types différents de la maladie, les cancers du sein, du poumon, de la prostate et le cancer colorectal compteront pour près de la moitié (48 %) des nouveaux cas diagnostiqués en 2019. Les plus meurtriers sont toutefois celui du poumon, responsable du quart (26 %) de tous les décès par cancer au Canada, suivi par le cancer colorectal (12 %) et celui du pancréas (6 %).

Malgré ce sombre portrait de la situation, le porte-parole de la Société canadienne du cancer, André Beaulieu, juge qu'« il y a beaucoup d'éléments positifs dans ce nouveau rapport » et qu'il faut garder espoir plutôt que de se décourager par ces chiffres à rallonge.

Car si le nombre de diagnostics et de décès par cancer a augmenté année après année, c'est surtout en raison de l'augmentation et du vieillissement global de la population canadienne, fait-il remarquer. Près de 90 % des cas de cancer sont effectivement détectés chez les personnes âgées de plus de 50 ans.

En réalité, le taux de mortalité par cancer a, lui, diminué de 28 % — précisément de 35 % chez les hommes et de 20 % chez les femmes — depuis 1988. Et ce, grâce à la prévention, aux méthodes de dépistage, à la détection précoce et à l'amélioration des traitements dans les dernières années, souligne le rapport.

« Ça laisse penser que le cancer va de plus en plus devenir une maladie chronique. Des gens vont vivre avec tout en ayant des traitements sur le long terme », note M. Beaulieu.

Les ravages du tabac

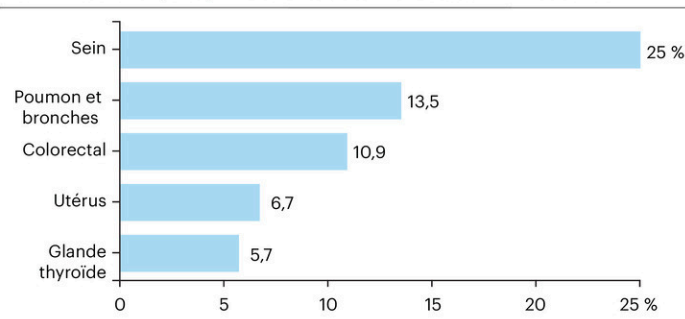
Il se dit même ravi de voir que pour la première fois les diagnostics de cancers du poumon et les décès qui y sont associés, ont commencé à diminuer chez les Canadiens. « Ça fait une trentaine d'années que ça diminuait chez les hommes qui ont, pour plusieurs, arrêté de fumer dans les années 1960, quand on a commencé à faire le lien entre le tabac et le cancer. Mais les femmes ont continué jusque dans les années 1980. On commence donc seulement à voir l'effet de leur arrêt du tabac dans les statistiques », explique-t-il.

Une preuve que les campagnes de prévention et les politiques de lutte contre le tabac fonctionnent, d'après lui. Il encourage d'ailleurs le gouvernement du Canada, mais aussi celui du Québec, à continuer d'y investir du temps et de l'argent. « Une récente étude a démontré que le tabac est res-



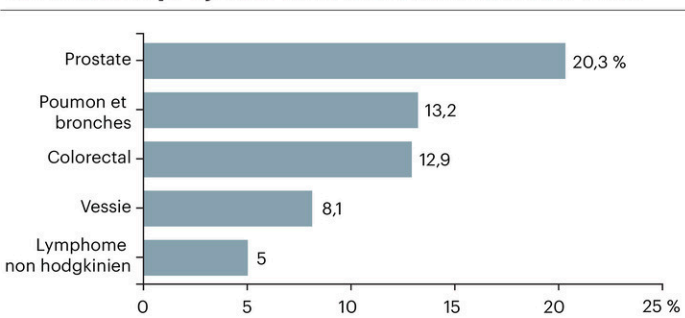
GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Distribution en pourcentage des nouveaux cas de cancer projetés chez les femmes en 2019



Données Société canadienne du cancer Infographie Le Devoir

Distribution en pourcentage des nouveaux cas de cancer projetés chez les hommes en 2019



Données Société canadienne du cancer Infographie Le Devoir

ponsable d'au moins les trois quarts des cancers du poumon, insiste M. Beaulieu. Si on élimine la source du problème, la cigarette donc, on constatera moins de décès ». Car ce type de cancer reste difficile à dépister et à traiter, rappelle-t-il. C'est donc en amont qu'il faut agir.

D'après la Société canadienne du cancer, le cancer du poumon n'est pas le seul qui pourrait être évité par l'adoption de saines habitudes de vie. Si les chercheurs n'ont pas encore trouvé de causes précises à l'apparition de certains cancers, d'autres sont inévitablement liés à l'obésité, la sédentarité, le cholestérol et le diabète par exemple. « Avec un meilleur mode de vie, on pourrait prévenir 4 cancers sur 10, c'est 40 % de tous les cancers », insiste M. Beaulieu.

Pas d'expropriation prévue dans le secteur

REM

SUITE DE LA PAGE A 1

« J'ai un petit garçon de deux ans. Lorsqu'ils vident la pierre, c'est comme un tremblement de terre. Imaginez la peur qu'il ressent chaque fois », raconte le père de famille. Désormais, il mène son enfant à la garderie dès l'ouverture pour lui éviter les bruyants travaux. « La paix de notre chez-nous, on ne l'a plus et je ne sais même pas si on va pouvoir la retrouver un jour », laisse-t-il tomber.

Exaspéré, M. Mordente a fait parvenir plusieurs vidéos montrant l'ampleur du dérangement. Dans une lettre, NouveLR, la société responsable de l'ingénierie et de la construction du REM, lui offre l'installation de rideaux phoniques ou deux paires de casques d'écoute. « Disons que je trouve ça un peu insultant », confie-t-il. Une mesure qualifiée de créative par les responsables du REM, qui assurent tenir compte des réalités des riverains.

Expropriation

Le résident s'explique mal d'avoir échappé à une expropriation. « Il me semble qu'il doit y avoir une norme minimale de distance entre une résidence et un pont ferroviaire », fait-il valoir. En 2016, le terrain de M. Mordente figurait d'ailleurs sur la liste des terrains devant potentiellement être expropriés. « Après évaluation, nous avons conclu que nous n'avions pas besoin de ce terrain pour réaliser nos travaux », explique Virginie Cousineau, directrice des affaires publiques du REM. « La loi sur l'expropriation est très stricte. En ce moment, nous réalisons nos travaux sur notre terrain. On a 100 % les pieds dans notre entreprise », ajoute-t-elle. M^{me} Cousineau rappelle également que c'est le ministère des Transports qui est responsable des expropriations. Appelé à commenter la situation sur l'île Bigras, le ministère confirme qu'à l'heure actuelle, aucun lot n'est visé par un processus d'acquisition à des fins gouvernementales. « Le ministère n'est pas en mesure de discuter de données personnalisées et

confidentielles », souligne Sarah Bensaoud, porte-parole du ministère des Transports du Québec.

L'homme espère pouvoir quitter cette île de l'archipel des Îles-Laval, où se trouvent quelque 250 résidences, puisqu'en plus de cohabiter avec un nouveau voisin bruyant, M. Mordente réside maintenant dans une zone d'intervention spéciale (ZIS). En juin dernier, Québec a annoncé un décret qui interdit désormais de construire, de reconstruire ou de réparer un immeuble situé dans les ZIS, qui englobent des secteurs inondables 0-20 ans.

D'ailleurs, c'est en face de chez M. Mordente que le premier ministre François Legault a tenu un point de presse lors des inondations du printemps.

« On ne veut pas qu'à répétition les contribuables paient pour les inondations. Il faut ajuster nos programmes, mais il faut aussi être lucide. Si c'est nécessaire de forcer les gens à déménager, il faudra le faire », avait fait valoir le premier ministre.

Le Comité citoyen Laval-Îles (CCLLI) tente d'appuyer M. Mordente dans sa démarche, puisque c'est derrière son terrain que, lors des inondations de 2017 et de 2019, des digues ont été construites.

« Le premier ministre est venu sur place et a dit qu'on cherche à implanter des solutions pour les futures inondations. Le terrain de M. Mordente est un endroit névralgique. La digue temporaire a permis d'épargner des dégâts à des dizaines de résidents. Il me semble qu'on devrait avoir une approche plus humaine et enlever un peu de poids sur les épaules d'un citoyen qui, en plus, est prêt à déménager », mentionne Katia Sénécal, présidente du CCLLI.

Ni le cabinet du ministre des Transports ni celui des Affaires municipales n'ont souhaité commenter le dossier.

« Avant le REM et les inondations, mon terrain était évalué à 425 000 \$ dans les pires cas. Je me demande ce que représente ce montant sur un projet de plus de 6 milliards », dit M. Mordente. « On ne peut malheureusement pas commencer à acheter des terrains excédentaires », répond M^{me} Cousineau.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545





Au cours de sa carrière de plus de 25 ans à Radio-Canada, Pierre Nadeau a été à la barre d'émissions telles que *Le 60*, *Pierre Nadeau rencontre* et le segment d'affaires publiques *Le Point* au téléjournal.

CHANTAL KEYSER ARCHIVES LE DEVOIR

III MÉDIAS

Concert d'éloges pour Pierre Nadeau

Le pionnier du journalisme québécois s'est éteint à 82 ans

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Le journaliste Pierre Nadeau est décédé mardi, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 82 ans.

Sa fille Pascale Nadeau, journaliste et chef d'antenne à Radio-Canada, a confirmé la triste nouvelle sur son compte Twitter. « Le cœur brisé, je vous annonce que ce matin, tout doucement, dans mes bras, est décédé mon courageux, résilient et combatif père, Pierre Nadeau. Je te souhaite le plus beau des voyages. Je t'aime », a-t-elle écrit.

M. Nadeau avait dévoilé publiquement qu'il souffrait de la maladie de Parkinson à l'émission de Christiane

Charette en 2008. Il avait raconté qu'à son retour d'un tournage en Cisjordanie, il avait découvert que « quelque chose ne tournait pas tout à fait rond ».

Pluie d'hommages

De nombreuses personnalités publiques québécoises ont rendu hommage à Pierre Nadeau et offert leurs condoléances à ses proches. Beaucoup de journalistes et chroniqueurs issus de différents médias ont également souligné l'impressionnante carrière du journaliste et louangé sa rigueur.

L'ex-journaliste et ex-éditorialiste au *Devoir* Serge Truffaut a travaillé avec Pierre Nadeau à la fin des années 1970, alors qu'il était documentaliste et re-

Pierre Nadeau a notamment été fait chevalier de l'Ordre national du Québec et officier de l'Ordre du Canada pour l'excellence de sa carrière de journaliste

chercheur en économie à Radio-Canada. En entrevue au *Devoir*, il dit se souvenir d'un homme « d'une grande courtoisie ». « Ils n'étaient pas tous comme ça », ajoute-t-il en riant.

M. Truffaut explique que Pierre Nadeau lui a appris « le souci du détail ». « Le jeune couillon que j'étais apprenait beaucoup », résume-t-il.

Le journaliste à la retraite Gilles Gougeon a fait parvenir une lettre au *Devoir*, dans laquelle il écrit que Pierre Nadeau « a survolé le métier en n'hésitant jamais à fondre sur les proies qu'il identifiait comme adversaires de la vérité ». Il ajoute que son ancien collègue de l'émission d'information jeunesse *Bonjour dimanche* était un homme « courageux, résilient, colérique, flamboyant, généreux, honnête ».

Le premier ministre du Québec, François Legault, a dit sur Twitter apprendre avec tristesse « le décès d'un grand du journalisme québécois ». Les chefs des trois partis d'opposition ont également souligné la carrière de Pierre Nadeau et offert leurs condoléances à ses proches, tout comme plusieurs ministres et députés des partis d'opposition.

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, a quant à elle qualifié Pierre Nadeau de « grand reporter montréalais » et de « pionnier de la télé francophone ».

Une longue carrière de journaliste

Pierre Nadeau est né en 1936 à Montréal. Il a fait ses débuts à la station de radio CJBR de Rimouski. Il s'est ensuite envolé pour Paris afin d'exercer le métier de reporter pour l'Office de radio-diffusion-télévision française (ORTF).

À la fin des années 1950, il revient au Québec et Radio-Canada lui confie l'animation de l'émission de télévision *Caméra*, dès 1962. Trois ans plus tard, la chaîne publique le nomme correspondant à Paris. Au cours de sa carrière de plus de 25 ans à Radio-Canada, Pierre Nadeau sera à la barre d'émissions telles que *Le 60*, *Pierre Nadeau rencontre* et le segment d'affaires publiques *Le Point* au téléjournal. Comme reporter pour la société d'État, il a également couvert des événements marquants dans le monde.

Au début des années 1980, Pierre Nadeau est embauché par la chaîne TVA. Il y a coproduit et animé des émissions de variétés et présenté la série historique judiciaire *Les grands procès*. Le journaliste est ensuite revenu à Radio-Canada, pour animer l'émission *Enjeux*.

Au cours de sa carrière journalistique, Pierre Nadeau a reçu de nombreux prix pour souligner l'excellence de son travail. Il est fait chevalier de l'Ordre national du Québec en 1992, puis reçoit le titre d'officier de l'Ordre du Canada en 2009. Ayant remporté un total de six trophées Gémeaux, il reçoit en 2001 le Grand Prix Gémeaux de l'Académie de la télévision et du cinéma. L'année suivante, Pierre Nadeau figure parmi la sélection des 50 personnalités les plus célèbres des 50 premières années de la télévision du Canada, une liste dressée par le Festival de Banff. Ses collègues journalistes lui décernent ensuite en 2008 le prix Judith-Jasmin pour souligner l'ensemble de sa carrière.

Avec La Presse canadienne

EN BREF

Université de l'Ontario français: Mélanie Joly présente un protocole d'entente

TORONTO — La ministre fédérale de la Francophonie, Mélanie Joly, a présenté un protocole d'entente qui jette les bases d'une collaboration entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada pour financer les coûts du projet d'Université de l'Ontario français (UOF). Le document, obtenu par La Presse canadienne, note que le fédéral n'a pas encore reçu de « proposition officielle approuvée par l'Ontario » pour la mise en œuvre de l'UOF, mais que les négociations sur le financement seront entamées une fois qu'elle aura été reçue. Ottawa est prêt à s'engager à financer 50 % du coût total du projet et les quatre premières années du fonctionnement de l'université. Il est attendu que l'Ontario prenne le relais pour les quatre années suivantes. Le coût total du projet est estimé à 126 millions.

La Presse canadienne

Les employés de soutien de l'UQAM de nouveau en grève mercredi

Les quelque 1800 employés de soutien syndiqués de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) mèneront mercredi une deuxième journée de grève consécutive, en cette semaine de rentrée universitaire. Le Syndicat des employés de l'UQAM (SEUQAM) avait affirmé que la première journée de la session automnale n'aurait pas lieu mardi, mais, selon la direction, les activités d'enseignement et de recherche ont quand même eu lieu. Cependant, en raison de la grève, certains services sont au ralenti ou fermés. Les employés de soutien de l'UQAM, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ, sont sans convention collective depuis le 31 mai 2017. Il s'agit d'employés d'entretien, de techniciens, de professionnels, d'employés de bureau et de métiers. La question des salaires est au cœur du litige.

La Presse canadienne



Des employés en grève, mardi
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Université de Montréal et de ses diplômés inspirants

La Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal célèbre la réussite de diplômés qui participent de façon exemplaire à l'avancement de la société. Source d'inspiration pour nos finissants, les personnalités suivantes ont été honorées au cours des cérémonies de collation des grades 2019.

Toutes nos félicitations!

Université  de Montréal et du monde.

Une initiative de la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration du Réseau des diplômés et des donateurs.



Marie-Josée Boivin, M. Sc.
Gestion – HEC Montréal, 1996
B. Sc., Relations industrielles, 1994
Vice-présidente, Ressources humaines – Développement organisationnel, Bell Canada



Jean-Pierre Charland, Ph. D.
Chimie, 1984
Gestionnaire à la division de la recherche sur la qualité de l'air, Environnement et changement climatique Canada



Sébastien Fortin, Ph. D.
Chimie, 2000
Conseiller principal R&D, groupe Bauxite et Alumine, Centre de R&D Arvida, Rio Tinto Aluminium



Hugo Larochelle, Ph. D.
Informatique, 2009
Responsable de l'équipe Google Brain à Montréal et membre du Mila - Institut québécois d'intelligence artificielle



L. Jacques Moullins, M. Sc.
Sciences appliquées – Polytechnique Montréal, 1984
B. Sc., Sciences biologiques, 1978
Directeur général (retraité), Environnement et restauration des sites, Glencore



Luc Rabouin, M. Sc.
Science politique, 2006
Entrepreneur social et directeur du développement stratégique, Caisse d'économie solidaire Desjardins

fas.umontreal.ca

III GAZ LIQUÉFIÉ À SAGUENAY

Un site problématique

Le promoteur d'Énergie Saguenay, GNL Québec, aura fort à faire pour prouver que ce projet d'exportation de gaz naturel liquéfié, se déployant dans une zone d'habitat des bélugas, n'affectera pas cette espèce en péril.

C'est que les activités d'Énergie Saguenay hausseraient considérablement le trafic maritime dans la rivière Saguenay. Avec le terminal de la minière Ariane Phosphate, un projet déjà approuvé par les autorités fédérales, ce trafic triplerait au cours des prochaines années, passant de 450 à 1300 transits par an. Le hic, c'est que les méthaniers de 300 mètres de long, dont le port d'attache serait à Saguenay, traverseraient une zone désignée par un décret du gouvernement fédéral « habitat essentiel » du béluga en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Un programme de rétablissement de l'espèce, qui se guide aux sons et qui est donc menacée par la pollution sonore associée au trafic maritime, prévoit la réduction du bruit dans cette zone critique. L'embouchure du Saguenay et une partie de l'estuaire du Saint-Laurent où navigueront les méthaniers sont

aussi des aires d'alimentation pour le rorqual bleu, une autre espèce en voie de disparition.

Geste conséquent, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), sous la pression de groupes environnementaux qui s'appuyaient sur un précédent, celui du projet Trans Mountain, a inclus dans son examen du projet Énergie Saguenay les répercussions du transport maritime. Dans sa demande d'information, produite fin août, dont *Le Devoir* faisait état mardi, l'ACEE estime que le promoteur, dans la volumineuse étude d'impact qu'il a soumise, n'a pas pris en compte les effets de l'accroissement du trafic maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent ainsi que dans la rivière Saguenay qui, selon les scientifiques de Pêches et Océans Canada, est fréquentée par les femelles bélugas et leurs veaux, « un segment particulièrement vulnérable de la population ».

L'ACEE juge aussi que GNL Québec n'a pas fait ses devoirs en omettant de fournir une analyse valable d'autres sites sur le Saint-Laurent qui pourraient accueillir son terminal méthanier. Pêches et Océans Canada est d'avis que le projet ne répond pas à une exigence de la LEP, soit que toutes les solutions de rechange susceptibles de minimiser les conséquences négatives de l'activité pour l'espèce soient envisagées et la meilleure solution retenue. Le promoteur n'a considéré aucun site situé en aval du Saguenay hors de l'habitat essentiel du béluga et des aires d'alimentation intensive du rorqual bleu, constate-t-on.

Or, GNL Québec n'a aucune intention de déplacer son terminal. On fait valoir que Saguenay lui offre un port en eau profonde accessible à l'année, des infrastructures existantes et la proximité des lignes d'Hydro-Québec alimentant l'usine qui est appelée à consommer autant d'électricité qu'une aluminerie. Le promoteur a indiqué qu'il proposera des mesures pour atténuer les risques pour les deux espèces menacées, notamment par l'emploi de méthaniers à la fine pointe et plus silencieux, méthaniers qui ne sont pas encore développés, par ailleurs. Énergie Saguenay, ou GNL Québec, ne serait pas propriétaire des navires mais pourrait imposer leurs spécifications à leurs clients en vertu de contrats à long terme, a-t-on expliqué. Est-ce réaliste? On peut en douter.

Pour l'heure, nous voyons mal comment le gouvernement fédéral, au terme de son évaluation environnementale, respecterait sa propre loi sur les espèces en péril s'il donnait son aval au projet. En clair, il est difficile de concevoir que les activités de ce terminal méthanier ne contribueraient pas à la détérioration de l'habitat essentiel du béluga. Qui plus est, il ne s'agit pas seulement de maintenir le niveau de bruit actuel, mais de réduire cette pollution sonore, si néfaste pour l'espèce. C'est l'engagement d'Ottawa.

Il ne faut pas compter sur le gouvernement caquiste pour rappeler à Ottawa ses responsabilités. Déjà, le premier ministre, François Legault, a pris fait et cause pour ce projet qui, a-t-il soutenu en reprenant les affirmations du promoteur, ferait diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), non pas au Québec, bien entendu, mais à l'étranger, en permettant le remplacement du charbon ou du mazout par le gaz naturel. Or, selon l'ACEE, le promoteur n'a pas fait la démonstration que ce serait le cas.

Salivant devant des perspectives de développement économique, le gouvernement Legault se soucie comme d'une guigne du sort des bélugas, tout en fermant les yeux sur la production de GES associée à Énergie Saguenay. En matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, il n'a malheureusement pas démontré qu'il était sérieux.

Cathy Tétreault

Directrice générale du Centre Cyber-aide

Avec la rentrée scolaire est revenue dans l'actualité la question fort pertinente de la présence du cellulaire dans les classes. À la lumière de ce que l'on observe sur le terrain depuis plusieurs années, le Centre Cyber-aide en vient à la conclusion qu'il est préférable, pour le bien de nos jeunes, de nos enfants, de bannir les cellulaires en classe.

La mesure peut paraître radicale, mais elle a plutôt l'indéniable avantage d'offrir une ligne direc-

trice aussi claire que facile à suivre pour l'ensemble des milieux.

D'abord, cela donnera le temps aux écoles de réfléchir pour concevoir un mode d'emploi offrant un encadrement spécifique aux cellulaires, tout en évacuant le flou inextricable qui prévaut pour le moment. En effet, il n'est pas rare de trouver, au sein de la même école, une classe où on permet l'utilisation du cellulaire (même pour une utilisation ludique comme l'écoute de musique pendant les travaux scolaires), alors que sa voisine ne le permet carrément pas. On comprend aisément la confusion qui



LETTRES

Salut Pierre!

Certains disent qu'on a perdu un « monument » du journalisme. Pierre Nadeau refuserait cette étiquette, car un monument, c'est un socle immobile. Pierre était plutôt un aigle. Il a survolé le métier en n'hésitant jamais à fondre sur les proies qu'il identifiait comme adversaires de la vérité. Courageux, résilient, colérique, flamboyant, généreux, honnête, voilà ce qu'il était.

Nous nous sommes connus en mars 1959. Lui, animateur, et moi jeune journaliste de l'émission d'information jeunesse *Bonjour Dimanche*. Et depuis soixante ans, nous ne nous sommes jamais perdus de vue. Nous avons été complices à Télémag, à Radio-Québec et au Point.

Nous perdons un communicateur exceptionnel. Il a tracé la voie à de nombreuses personnes que le journalisme et l'animation intéressaient.

Je perds un ami, un homme de liberté et de vérité.

Salut Pierre! Et merci.

Gilles Gougeon, journaliste
Montréal, le 3 septembre 2019

Merci M. Proulx

Monsieur Sébastien Proulx
Député
Assemblée nationale du Québec

C'est avec regret que j'apprends que vous quittez vos fonctions de député à l'Assemblée nationale. Enseignante de carrière et grand-mère de deux enfants éduqués à domicile, j'ai

pu observer, entre autres, votre façon de traiter ce dossier délicat et controversé de l'éducation à domicile.

Au cours des deux années de travaux sur le sujet, d'abord pour l'adoption de la loi, puis pour la conception du règlement concernant son application, vous avez traité les différents intervenants avec grand respect et avez porté une attention soutenue aux projets et aux besoins des familles concernées. Vous avez tenu compte des travaux des chercheurs sur la question tout en vous souciant de la nécessité d'encadrer cette pratique marginale.

Vous avez finalement présenté aux parents habituellement inquiets un projet prometteur et audacieux qui plaçait le Québec à l'avant-garde en la matière avec une nouvelle approche tout à la fois ouverte et exigeante à laquelle des familles autrefois récalcitrantes ont accepté d'inscrire 3500 enfants.

Je vous remercie pour la façon respectueuse avec laquelle vous avez traité ce dossier et pour les résultats encourageants et prometteurs qu'annonçait votre approche.

Malheureusement, ces efforts ont été annihilés par des décisions récentes, prises sans analyse ni écoute et qui jettent dans le désarroi les familles à besoins particuliers qui s'investissent corps et âme dans le projet éducatif de leurs enfants.

Nous retiendrons votre approche respectueuse pour laquelle nous vous remercions reconnaissant(e)s. Ce n'est pas seulement votre conception de l'éducation que nous perdons, mais également quelque un d'attentif, com-

pétent et dévoué pour le bien-être de ses concitoyen(ne)s.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans votre nouvelle orientation et gardons espoir de vous revoir un jour au service de la chose publique.

Monique Guy

Le 1^{er} septembre 2019

Un exit plutôt qu'un Brexit!

Boris Johnson veut à tout prix un Brexit, sans accord ou avec accord. Je crois que nous verrons bientôt plutôt un « exit » de ce trublion, émule de Donald Trump!

Il semble de plus en plus évident que le Royaume-Uni se dirige vers des élections générales. Le scénario le plus plausible est alors que les conservateurs seront battus et que le parti Labour, avec peut-être des appuis de tiers partis, formeront le nouveau gouvernement; celui-ci serait opposé au départ du Royaume-Uni de l'UE, ce qui correspondrait au vœu nettement majoritaire de la population.

Les Britanniques ont pu constater après trois ans de folie post-référendaire qu'il valait mieux rester dans l'Union européenne.

Toute cette saga est en grande partie due à l'incompétence de la classe politique du pays. Il faut bien le constater: les Winston Churchill ne courent pas hélas les rues en terre d'Albion.

Michel Lebel

Entrelacs, le 3 septembre 2019

LIBRE OPINION

Penser au bien-être de nos jeunes en bannissant les cellulaires en classe

France à ce propos et bannir la présence des cellulaires en classe. En revanche, si le Québec venait à adopter une telle loi, je recommanderais de ne pas appliquer de sanctions contre les élèves qui ne sont pas en mesure de respecter les consignes. Il faudrait d'abord évaluer les besoins comblés par cette utilisation des écrans, afin de réagir de manière appropriée à la situation.

Le forum sur la dépendance aux écrans annoncé par le gouvernement ne pourra mieux tomber: il faut saisir cette occasion pour aborder la question du cellulaire en classe, ce qui doit inclure l'analyse des avantages et désavantages de cet outil technologique afin d'en réaliser un portrait juste qui permettra, par la suite, de prendre les bonnes décisions.

Et pour les parents qui pourraient déplorer la mise à l'écart du cellulaire parce que cela compliquerait les communications avec leur enfant: rappelons-leur simplement qu'il y a d'excellents secrétaires en mesure de passer leurs messages...

peut alors régner chez les élèves et le personnel scolaire... de même que chez les parents! Il n'y a pas de ligne claire!

Ensuite, si l'on s'entend rapidement sur le potentiel pédagogique du cellulaire en classe, on ne peut glisser sous le tapis les désavantages et les risques qui l'accompagnent: risques pour la santé (les yeux, la posture, la qualité du sommeil, la cyberdépendance, etc.), la sécurité (utilisation des données, piratage, etc.), la sexualité (les comportements) et les problèmes de cyberintimidation (situations conflictuelles, etc.). On ne peut faire semblant d'oublier ces

risques potentiels, d'autant plus que la science et le savoir actuel n'ont même pas encore fait le tour de la question!

De plus, on ne peut faire l'impasse sur les conseils des pédiatres qui recommandent une utilisation quotidienne limitée des écrans. Cette limite est fondamentale pour assurer le bien-être de l'enfant, pour sa santé, pour son équilibre. S'il fallait que chaque journée en classe signifie huit heures passées devant l'écran... comment feront les parents pour que leurs enfants retrouvent l'équilibre?

C'est pourquoi il serait judicieux de s'inspirer de l'Ontario et de la

III POLITIQUE FÉDÉRALE

Un acte de censure est un acte de censure

Patrick Moreau

Rédacteur en chef de la revue *Argument*

La décision d'une compagnie d'affichage privée de retirer de ses panneaux des affiches de soutien à Maxime Bernier et à son nouveau parti, alors que celles-ci ne contenaient en rien aux lois qui encadrent la liberté d'expression au Canada, a de quoi inquiéter.

Quel que soit en effet le bout par lequel on veut bien le prendre, le slogan « Dites NON à l'immigration de masse! », qui apparaissait sur les affiches en question à côté du visage de Maxime Bernier, ne saurait être considéré comme outrepassant les limites légitimes imposées à cette liberté que sont la diffamation, les appels à commettre des actes criminels et le « discours haineux ». Jusqu'à preuve du contraire, la gestion de l'immigration relève encore dans nos démocraties des questions politiques dont tout un chacun peut discuter librement et dont, a fortiori, les candidats à l'élection fédérale ont le droit de débattre, qu'ils veuillent réduire, augmenter ou maintenir le nombre d'immigrants que le Canada accueille annuellement. Plus fondamentalement, il n'y a pas et il ne doit pas y avoir de tabous ni d'idées interdites en politique, du moins tant qu'aucun chef de parti ne réclame ou ne s'arroge le pouvoir de bafouer les droits fondamentaux de ses concitoyens ou encore ne menace explicitement les institutions sur lesquelles est fondé le régime démocratique.

Je n'irai pas jusqu'à dire, comme le principal intéressé, que le chef du nouveau Parti populaire a été victime de la « meute gauchiste totalitaire » (car ce serait céder à l'hystérisation du discours politique que je dénonce plus bas). En revanche, parler de censure à propos de cette affaire me semble parfaitement justifié, même si certains estimeront sans doute qu'il n'est nullement question ici de censure, puisque l'interdit ne provient pas de l'État. Une telle distinction entre censure étatique et censure privée apparaît cependant spécieuse. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la situation pitoyable où se trouverait la liberté d'expression dans n'importe quel pays où l'État promulguerait à son sujet des lois extrêmement libérales, tandis que tous les médias, les réseaux sociaux, les institutions et les compagnies privées appliqueraient une censure multiforme et sans faille, tout en sanctionnant éventuellement les récalcitrants (parmi leurs usagers ou leurs



Le chef du Parti populaire du Canada, Maxime Bernier

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

employés) qui refuseraient de se plier à toutes ces limitations plus ou moins informelles de leur droit d'exprimer leurs idées.

Bien sûr, on n'en est pas encore là au Canada, mais il n'en reste pas moins que l'on assiste actuellement à une sérieuse érosion de la liberté d'expression, qui s'accompagne, au sein même de l'opinion publique ou du moins dans ses franges les plus militantes ou politisées, d'une intolérance de plus en plus grande pour les opinions divergentes, d'un manque de respect flagrant à l'égard de tous ceux qui apparaissent aux uns ou aux autres comme des adversaires politiques, ainsi que d'une profonde inaptitude à participer à un débat civilisé dans lequel on échange des arguments plutôt que des insultes. Or, la tolérance, un respect minimal à l'égard d'un adversaire politique que l'on ne doit en aucun cas transformer en ennemi et l'aptitude à débattre sereinement des différentes options qui s'offrent pour gouverner le pays sont des piliers de tout régime démocratique.

Défendre la liberté d'expression

Dans cette affaire de censure d'une affiche, la question n'est donc pas de savoir si M. Bernier et ses partisans ont raison ou tort. À ce propos, on peut d'ailleurs souligner que censurer des opinions qui déplaisent est toujours un très mauvais calcul. Loin de les faire disparaître, la censure accrédite en réalité les idées qu'elle prétend interdire. Elle conforte, autrement dit, ce qu'on a beau jeu ensuite de dénoncer sous le nom de populisme. Si on n'est pas d'accord avec de

telles idées à propos de l'immigration ou d'autre chose, il est donc bien préférable de les convoquer dans un débat public et d'essayer de les contredire en les soumettant à une contre-argumentation.

Le problème en question ne provient pas non plus du fait que des gens réclament qu'on réprime la liberté d'expression d'autrui. Ce genre de demandes d'interdits émanant de groupes religieux ou politiques ont toujours existé. Et il ne résulte pas, enfin, de ce qu'une compagnie privée cède aux injonctions d'internautes excités parce qu'elle craint d'entacher son image de marque ou de faire un peu moins de profit.

Non, le véritable problème auquel nous sommes actuellement confrontés, c'est que cette liberté d'expression frontalement menacée ne trouve pas de défenseurs parmi les responsables politiques au pouvoir (dont ce serait clairement le devoir), tout comme elle en trouve bien peu parmi les intellectuels, les universitaires, les éditorialistes, les journalistes, etc., qui devraient pourtant — ne serait-ce que professionnellement — lui être particulièrement attachés. C'est bien regrettable, sans compter que ce n'est pas le signe d'une démocratie en santé.

C'est pourquoi je finirai sur cette citation stimulante de Noam Chomsky (que je dois au dernier livre dirigé par Norman Baillargeon, *Liberté surveillée*), dont le caractère d'évidence lance un défi pertinent à tous les défenseurs de la liberté : « Si vous n'êtes pas en faveur de la liberté d'expression pour les idées que vous détestez, vous n'êtes pas du tout en faveur de la liberté d'expression. »

Sauvage (en effet)

FRANCINE PELLETIER



Malgré ce qu'en dit la célèbre maison Dior, « the new parfum » Sauvage n'est pas vraiment nouveau. Une version américanisée d'un vieux classique, Eau sauvage, grand parfum pour homme depuis 1966, la dernière trouvaille de la parfumerie Dior — « croisant la fraîcheur de la nuit » et « l'air brûlant du désert », le tout illustré par la physionomie enténébrée de Johnny Depp — est une eau de toilette pour hommes farouches qui est sur le marché depuis au moins quatre ans.

Ce qui est nouveau, c'est la controverse qui a finalement poussé la célèbre maison à retirer la plus récente publicité faite pour Sauvage, toujours incarnée par l'acteur que l'on connaît. Poussant l'inspiration du Far West un cran plus loin, délaissant le bison, utilisé en 2015, pour le danseur saxon — on connaît l'engouement des Français pour ce type de folklore américain — la pub a rapidement été accusée de sombrer dans l'appropriation culturelle. On voit pourquoi. « We are the land » (Nous sommes la terre), dit la voix de Depp au bout d'une minute de prises de vues absolument époustouflantes, dont celles du guerrier saxon se désamant avec toute la pompe de jadis.

« *The new Sauvage. The parfum Dior...* », dit finalement la voix ténébreuse.

S'il y a un endroit où la notion de rapt culturel prend tout son sens, c'est bien dans ces opulentes productions publicitaires qui n'hésitent pas à détourner tout ce qui bouge — de la chute du mur de Berlin à la fonte des icebergs — pour mieux vendre une salade. L'utilisation du mot sauvage, dans un tel contexte, laisse évidemment à désirer, mais c'est surtout l'utilisation de références autochtones dans une vaste entreprise de marketing qui est ici intolérable. C'est le détournement de sens qui saute à la gorge, le fait de juxtaposer quelque chose qui a une signification profonde, la culture autochtone, à quelque chose qui en n'a pas : acheter ou pas du parfum.

À cette enseigne, la palme de l'escroquerie publicitaire revient à Pepsi qui, en 2017, mettait en scène la top modèle et star de télé-réalité Kendall Jenner réussissant l'improbable : la seyante jeune femme parvient à instaurer l'harmonie entre une marée bruyante de manifestants multiethniques et un mur de policiers antiémeute majoritairement blancs. Comment ? En offrant, au plus mignon d'entre eux, une canette de boisson gazeuse. « Si seulement Papa avait su le pouvoir de #Pepsi », ironisa sur les réseaux sociaux la fille de Martin Luther King, montrant son père se faisant malmener par un policier blanc.

L'appropriation culturelle, souvent décriée à tort lors de véritables spectacles artistiques, mérite d'être davantage dénoncée là où le bât blesse, au sein de l'industrie publicitaire. Autre chose qui mériterait d'être pointée du doigt et qui est encore trop peu critiquée à mon avis : l'utilisation de vedettes en publicité. Pourquoi donc faut-il Johnny Depp ou Catherine Deneuve pour vendre des produits Dior ? Martin Matte pour vendre des Honda, Maripier Morin des Buick et Marilou Wolfe des Chevrolet ? Johnny Hallyday, Robert de Niro, Madonna, David Beckham, George Clooney, Nicole Kidman, Juliette Binoche... Depuis les années 1990, la liste de grands noms jouant le jeu des grandes marques ne fait que s'allonger. Déception amère à chaque fois.

Pourquoi les individus souvent les mieux payés de la planète ont-ils besoin d'encaisser une (autre) petite fortune, souvent à ne rien faire ? À tendre tout simplement la joue ou à fixer pesamment l'horizon. Johnny Depp, un immense acteur, ne joue pas dans le clip de Dior, il respire à peine. Bon, d'accord, certains affirment que l'homme est fauché. Mais comment un homme qui qualifie Hollywood de « sale cirque ignoble » ne voit-il pas, et tous ces célèbres collègues avec lui, qu'il y a un prix à payer à vendre son âme pour de la pacotille ? Aider des grands commerçants à faire encore plus d'argent en vendant des produits dont personne n'a réellement besoin. Est-ce là un enjeu le moins important ? Il y a quelque chose de triste à voir des gens qu'on admire momifiés de la sorte, mis en boîte de leur propre accord. Comme le dit le titre d'un essai de la regrettée Toni Morrison, repris dans un récent *New Yorker Magazine*, « *The Work You Do, The Person You Are* », le travail que vous faites n'est pas étranger à la personne que vous êtes.

Je tiens à le souligner à un moment où les critiques envers la jeune environmentaliste Greta Thunberg sévissent. Maxime Bernier, le dernier en ligne, y est allé d'un commentaire particulièrement acide cette semaine, parlant de l'adolescente comme étant « mentalement instable ». Bizarre, non, qu'on critique durement une jeune fille dévouée à une cause fondamentale alors que devant des vedettes qui se marchandisent elles-mêmes on ne trouve rien à redire ?

Au moment où l'on se parle, le monde dans lequel on vit continue à récompenser le commerce, le gros argent et le vedettariat avant toute chose. Mais, à juger du sort de la dernière publicité Dior, ça ne saurait durer.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III ÉDUCATION

La culture qui fait le trottoir

Réjean Bergeron

Professeur de philosophie
au Cégep Gérard-Godin

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, veut « moderniser » la formation générale offerte dans les cégeps, mais aussi rendre celle-ci plus « attrayante », pour ne pas dire aguichante.

De quoi parle-t-on au juste ? De la matière enseignée ou bien des méthodes pédagogiques utilisées pour transmettre ce contenu ? Probablement des deux à la fois !

Moderniser un dialogue de Platon, une méditation de Descartes, un discours de Jean-Jacques Rousseau, un texte de Flaubert, de Zola ou de Réjean Ducharme consisterait, en fait, à vouloir rendre ces grandes œuvres à la mode, à les adapter à notre époque dans tout ce qu'elle a de plus insignifiant, en somme, à faire faire le trottoir à cette grande dame qu'est la Culture dans le but d'attirer et de satisfaire un certain type de clients-étudiants qui accepteraient, non pas de se laisser séduire par elle, mais de la consommer en s'amusant à l'aide d'une panoplie d'écrans et d'applications numériques qu'on s'empresserait de leur mettre entre les mains. Car, comme le disent les réformateurs et technopédagogues de ce monde, l'éducation de demain se doit de compter sur la ludification des apprentissages...

Ainsi, moderniser les contenus de la culture générale consisterait à se mettre

au niveau de l'étudiant, à lui donner ce qu'il veut bien recevoir, à lui parler de ce qu'il s'imagine déjà « connaître », de ce qui l'intéresse ici et maintenant à partir de son horizon personnel qui, à cet âge, est nécessairement assez limité.

« J'ai aimé l'école parce qu'elle n'a jamais répondu à mes attentes », affirme Fanny Capel dans son essai *Qui a eu cette idée folle un jour de casser l'école ?* En effet, les cours de la formation générale offerts au cégep ont ou devraient avoir pour but de permettre aux élèves et aux étudiants de sortir de leur tribu, de décrocher de leur vision simpliste et naïve du monde, de s'élever, de prendre leur envol, d'atteindre des sommets dont ils n'ont jamais même imaginé l'existence. Telle devrait être la mission de l'éducation : surprendre l'étudiant, le décentrer de son petit moi, lui faire découvrir des univers insoupçonnés à l'aide desquels, à coup de travail et de discipline, il pourra devenir, non pas ce qu'il est déjà par nature, mais ce qu'il n'est pas encore et deviendra grâce à cette grande culture nourricière.

Diplômer à tout prix !

Mais je ne suis pas naïf. Je sais bien que si le ministre de l'Éducation ainsi que le président de la Fédération des cégeps parlent en ce moment sur toutes les tribunes de culture générale, de cours de français et de philosophie, c'est parce qu'ils ont un seul objectif en tête : augmenter les taux de diplomation au cégep dans le but de satisfaire

les employeurs qui crient famine mais aussi d'atteindre leurs objectifs comptables. Car il s'avère que ces cours sont trop difficiles à leurs yeux, entraînent un certain taux d'échec, empêchent les étudiants « d'atteindre l'excellence », pour reprendre le langage tellement convenu et empreint d'hypocrisie des technocrates.

Toutefois, ce qu'on s'entête à ne pas comprendre, c'est que si certains étudiants éprouvent de la difficulté avec les cours de français et de philosophie au collège, ce n'est pas parce qu'ils ont des problèmes particuliers avec ces matières, mais plutôt parce qu'ils ont de la difficulté à lire et à écrire, que leur vocabulaire est anémique et leur culture générale plus que minimaliste. Tout ceci regroupé explique pourquoi une bonne partie d'entre eux ont tant de difficulté à comprendre et par le fait même à apprécier tout texte qui sort le moins du monde de leur quotidien.

Ainsi, au lieu de vouloir encore et toujours niveler par le bas pour répondre à la saveur du jour, j'inviterais le ministre à regarder dans son rétroviseur afin de véritablement mettre le doigt sur ce qu'il conviendrait d'améliorer au niveau de l'enseignement primaire et secondaire s'il a vraiment à cœur la réussite des étudiants dans nos cégeps.

Évidemment, cela demande du temps, de la distance et du courage, des denrées qui se font de plus en plus rares dans un monde qui carbure à la vitesse, aux résultats à court terme et à la facilité.



III BILAN FINANCES PUBLIQUES

Sacrée classe moyenne!

Les électeurs seront conviés aux urnes le 21 octobre prochain pour trancher une question somme toute assez simple : les libéraux méritent-ils de prolonger leur passage aux commandes du Canada? En cette veille électorale, *Le Devoir* propose un bilan en sept volets du mandat occupé de Justin Trudeau. Aujourd'hui : les finances publiques.

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

La « classe moyenne » et « ceux qui travaillent fort pour en faire partie », combien de fois Justin Trudeau et ses ministres les ont-ils évoquée au cours des quatre dernières années? Des dizaines, des centaines de milliers de fois? Impossible de calculer tellement la formule a été répétée jusqu'à la caricature. Car cette classe moyenne a servi aux libéraux de justification pour leur mandat placé sous le signe de la dépense.

Des dépenses, il y en a eu avec l'équipe de Justin Trudeau. Le solde budgétaire en témoigne. Les libéraux avaient promis en 2015 des déficits « modestes » de moins de 10 milliards de dollars par année et un retour à l'encre noire en 2019-2020, pour un ajout total de 25 milliards de dollars à la dette. Mais dès leur premier budget, cette promesse a été remise. Non seulement les déficits enregistrés pendant le mandat libéral totaliseront (en mars 2020) le triple, à 73 milliards, mais les libéraux n'offrent plus aucun horizon de retour aux surplus. Le dernier budget déposé en mars anticipe des soldes négatifs pour les quatre années d'un éventuel prochain mandat majoritaire.

Sous les libéraux, les dépenses du gouvernement canadien ont donc beaucoup augmenté. Elles ont bondi de 25% par rapport à la dernière année budgétée par les conservateurs, tandis que les revenus ont crû de 17%.

L'économie canadienne roule pourtant à plein régime. Le taux de chômage est descendu à 5,4% en mai, un creux historique qui n'avait jamais été atteint depuis 1976, date à laquelle le gouvernement a commencé à colliger des données comparables. Le taux de chômage était de 6,8% au déclenchement des élections de 2015.

Robin des bois

Les libéraux estiment que ces bons résultats économiques découlent de leurs interventions, en premier lieu leurs investissements massifs dans les infrastructures. Ils ont fait doubler, de 65 à 125 milliards, les sommes destinées aux infrastructures sur 10 ans. (Ils ont même bonifié la cagnotte, en étalant 33 milliards supplémentaires sur 12 ans.)

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a vu le jour afin de financer des projets considérés comme plus risqués qui généreront à terme des revenus. Cette entité, destinée à stimuler l'investissement privé en offrant une mise de départ, est dotée d'un budget de 15 milliards de dollars. La BIC a jusqu'à présent financé quatre projets (dont le REM de Montréal et le GO train de Toronto) et signé des protocoles d'entente pour trois autres, pour un total de 3,4 milliards engagés.

Les libéraux imputent aussi le succès économique canadien à leur refonte de l'aide aux familles et de la grille fiscale. Comme promis, ils ont aboli les diverses prestations existantes pour créer l'Allocation canadienne pour enfants, une prestation unique plus généreuse, non imposable et modulée en fonction du revenu familial. Au total, ce sont 4 milliards de plus par année qui sont versés aux parents, une bonification de 22%. Statistique Canada a calculé que 278 000 enfants de moins vivaient sous le seuil de la pauvreté, en grande partie grâce à cette allocation.



Les libéraux ont aussi joué au Robin des bois. Ils ont ramené de 10 000 \$ à 5500 \$ le plafond annuel de contribution à un CELI en plaçant que seuls les plus riches avaient les moyens de verser une telle somme dans un compte où les intérêts s'accumulent à l'abri de l'impôt. Ils ont modifié la grille fiscale pour abaisser le taux d'imposition — de 22% à 20,5% — des revenus compris entre 45 000 \$ et 90 000 \$ et augmenté en contrepartie de 29% à 33% celui des revenus dépassant 200 000 \$. Contrairement à ce qui avait été promis en campagne électorale, ce changement ne s'est pas fait à coût nul. Il fait perdre au Trésor 1,2 milliard de dollars par an.

Le gouvernement s'est aussi attaqué à une faille du régime fiscal permettant aux professionnels de s'incorporer et de payer beaucoup moins d'impôt que les salariés touchant un revenu équivalent, notamment en répartissant leurs revenus d'entreprise entre les membres de leur famille et en utilisant leur société privée comme un super-REER. Devant le tollé suscité par cette mesure, les libéraux ont assoupli leur réforme, qui permet quand même encore à Ottawa de collecter 850 millions de dollars de plus annuellement. Pour faire passer la pilule, ils ont cependant accordé aux PME la baisse d'impôt — de 10,5% à 9% — promise par les conservateurs, mais qu'eux n'avaient au départ pas l'intention d'honorer.

Des chômeurs aux fonctionnaires

Les libéraux ont beaucoup transformé le régime d'assurance-emploi. Ils ont d'abord annulé la réforme du précédent gouvernement. Celle-ci forçait les chômeurs à accepter un emploi situé jusqu'à une heure de route de chez eux et offrant un salaire jusqu'à 30% moindre que le précédent, et exigeait des personnes nouvellement arrivées

ou de retour sur le marché du travail à accumuler plus d'heures que les autres pour se qualifier aux prestations. M. Trudeau a aussi réduit de moitié la période de carence pendant laquelle un chômeur ne reçoit pas de prestation, à une semaine. Le coût de ces changements a été épongé par une diminution moindre que prévu des cotisations au régime.

Les libéraux ont aussi assoupli les congés de compassion et les congés parentaux. Un aidant naturel n'a plus à prouver que son proche n'a que six mois à vivre pour se qualifier aux prestations. Le congé de six mois (prolongé sous les libéraux, mais à l'initiative des conservateurs) peut maintenant être réparti en petits blocs au cours d'une période de 12 mois. Le congé parental d'un an, lui, peut être étalé sur 18 mois.

Les retraités ne sont pas en reste. Les libéraux ont bonifié le Régime de pensions du Canada pour faire en sorte que les bénéficiaires touchent à leur retraite 33% plutôt que 25% de leurs gains admissibles, dont le plafond est appelé lui aussi à augmenter. Ils ont également annulé la hausse de 65 à 67 ans de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse.

Les libéraux ont rétabli le crédit d'impôt de 15% pour les épargnes placées dans des fonds de travailleurs. Ils ont bonifié le financement de CBC/Radio-Canada de 675 millions de dollars sur cinq ans et ont promis un crédit d'impôt pour les médias au coût de 595 millions.

En bon premier ministre « féministe » qu'il clame être, Justin Trudeau a fait adopter la première loi sur l'équité salariale obligeant les employeurs fédéraux à traquer et à enrayer toute iniquité entre les sexes. Les fonctionnaires fédéraux, eux, sont toujours aux prises avec le cauchemar du système de paye Phénix commandé par le précédent gouvernement, mais mis en service par les libéraux. Ottawa s'est engagé à le remplacer.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. E-mail de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.